



PROCES-VERBAUX OFFICIELS DU CONSEIL GENERAL

SEANCE DU MERCREDI 21 JUIN 2023
A 18H30, A LA SALLE DU CONSEIL GÉNÉRAL

21^e séance

Présidence : M. Cyprien Baba (POP)

Membres présents (37 membres, avec le président) : Mmes et MM. Aubert Nicolas (PLR), Blanchard Lobsang (POP), Bologna Vivian (POP), Buirette William (PLR), Chopard François (PLR), De la Reussille Théo (POP), Dubois Gaëtan (PLR), Dupraz Céline (POP), Erard Caroline (Les Verts), Frutschi Lancaster Anne-Catherine (PS), Eymann Joëlle (PS), Galvani Joël (Les Verts), Galvani Ornella (Les Verts), Hösli Priscille (Les Verts), Hügli André (POP), Hügli Stéphanie (POP), Krebs Alain (PLR), Pulfer Gérard (PLR), Reichen Stéphane (PS), Renk Hans-Peter (POP), Rosselet Michel (PLR), Rotzer Jean-Marie (POP), Santschi Gérard (PS), Schaffner Corinne (PLR), Schaffner François (PLR), Sieber Martine (PS), Surdez Pierre (PLR), Tissot Cyril (Les Verts), Vermot Romain (Les Verts), Von Allmen Anthony (PLR), Von Allmen Evelyne (PLR), Von Allmen Valentin (PLR), Wurz Pascal (PS), Zaslowski Suzanne (POP), Zbinden Philippe (PLR), Zurbuchen Michel (PLR).

Membres excusés (4 membres) : Mme Debets Anne-Lise (POP) et MM. Jequier Jean-Philippe (PLR), Resmini Raphael (POP) et Spahr Peter (PLR).

Conseil communal : M. Cédric Dupraz (POP), président, M. Claude Dubois (PLR), vice-président, M. Michaël Berly (POP), M. Philippe Rouault (Les Verts) et Mme Sarah Favre (PLR), membres.

M. Cyprien Baba, président : Le Bureau s'est réuni, il y a quelques minutes, pour examiner les procès-verbaux des séances du Conseil général des 29 mars et 26 avril 2023 : aucune remarque n'ayant été apportée, ceux-ci ont été adoptés. Des remerciements ont été adressés à la Chancellerie pour son efficient travail.

Lors de la précédente séance du Conseil général, j'ai omis de saluer chaleureusement – avec cette chaleur caniculaire – M. Philippe Rouault, pour sa première séance en tant que conseiller communal : Monsieur, nous formulons nos vœux de succès dans votre nouvelle fonction.

Nous saluons et formulons également les mêmes vœux pour M. Michaël Berly, dont c'est la première séance ce soir.

Ordre du jour

3. COMPTES 2022

23-301 Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2022.

23-302 Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2022.

a) Discours du président sortant du Conseil général.

b) Nomination du Bureau du Conseil général 2023-2024.

c) Discours du nouveau président du Conseil général.

6. INTERPELLATION

23-605 De Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) :
Entretien des places de pique-nique

Le groupe socialiste s'inquiète de l'état des places de pique-nique sur le territoire communal.

Nous prendrons 3 exemples.

- La place du Communal voit les sièges en bois sculpté dans d'anciens troncs d'arbres pourrir et devenir dangereux et ils servent aussi progressivement de bois de feu. Les emplacements des feux ne sont pas délimités par des pierres fixées solidement au sol. Ces places ne se distinguent bientôt plus des emplacements que l'on peut trouver en forêt.
- La place du Bouclon n'est pas accessible dès qu'une ou deux voitures stationnent juste à côté du feu. Le chemin en lisière de forêt est transformé en parking, on ne peut même plus passer à pied ou en vélo.
- L'emplacement des Grands-Monts voit ses feux bien délimités, mais les tables et bancs pourrissent depuis plusieurs années. L'endroit est devenu quasiment impraticable et dangereux.

Nous aimerions que l'exécutif entretienne correctement ces emplacements, car actuellement, ils ne donnent pas une image correcte de la commune.

Les situations décrites datent du 6 juin 2023 et ne tiennent évidemment pas compte d'éventuelles interventions ultérieures.

Nous remercions le Conseil communal de sa réponse, et souhaitons qu'il transmette nos doléances au service concerné et nous informe de l'avancement de ces entretiens.

23-301 – Rapport de la Commission financière à l'appui de la gestion et des comptes 2022

M. Stéphane Reichen, président de la Commission financière : Je prends juste la parole pour remercier tous les membres de la Commission financière. Nous faisons un travail intéressant et toujours constructif. Je tiens aussi à remercier le Service des finances pour l'établissement de ces comptes 2022, et je laisserai la parole au rapporteur pour exprimer la position de la Commission financière.

M. Vivian Bologna, rapporteur de la Commission financière : La Commission financière tient à remercier le Conseil communal et l'ensemble des services pour la bonne gestion des finances communales et l'ensemble des prestations de service public à la population.

Le déficit moins aigu que budgété est un signal positif : il met en évidence la bonne maîtrise des finances par notre Commune. La Commission financière a conscience que l'amélioration de la situation ne dépendra pas seulement des efforts de la Commune, mais aussi de décisions à l'échelle cantonale concernant les charges géotopographiques ou les réformes fiscales sur l'imposition des personnes morales, qui pourraient avoir une incidence positive sur nos finances. A l'inverse, la hausse des taux d'intérêt fait planer une certaine inquiétude quant à l'évolution des charges de la dette.

Enfin, la Commission financière se réjouit de voir les résultats de la politique de domiciliation que le Conseil communal s'apprête à mettre en place. Est-il d'ailleurs possible d'en connaître brièvement les contours ?

Cela étant dit, la Commission financière poursuivra, après l'été, ses travaux de recherche de solutions pour réduire le déficit. En conclusion, la Commission financière vous invite à adopter les comptes 2022 qu'elle a acceptés à l'unanimité.

Mme Caroline Erard, Les Verts : Je me permets de lire le rapport préparé par M. Vermot, qui arrivera avec du retard, étant retenu au travail.

A l'instar des années précédentes, nous sommes face à un déficit, mais toujours dans un esprit de soulagement, constatant qu'il est plus petit qu'annoncé. Nous n'allons pas nous lancer des fleurs ni hurler de joie, mais nous préférons ce scénario plutôt qu'une confirmation ou, pire, un trou encore plus béant que prévu.

De plus, l'amélioration des comptes est attribuable à des facteurs concrets, contrairement à l'année passée, où Fr. 3 millions découlaient d'une forte réévaluation du patrimoine financier. Nous nous réjouissons de constater que la facture sociale est plus faible que prévu et que certains revenus fiscaux sont en hausse.

Aussi, et comme depuis longtemps, l'Exécutif continue à domestiquer les charges et nous l'en félicitons. Nous sommes également satisfaits d'apprendre que le Conseil communal et la Commission financière ont persévéré dans la recherche de nouvelles recettes ou de mesures d'économie.

La séance des comptes est aussi l'occasion de lier le passé au futur et ainsi d'exprimer quelques réflexions ou, du moins, quelques remarques. Usuellement, Les Verts formulent des demandes, des critiques, pour l'année en cours, mais cette fois, nous allons plutôt évoquer une rétrospective de nos deux principaux souhaits 2022.

Les macarons : ils sont en place, cela fonctionne, et Les Brenets suivront cet été. Cela nous convient et nous nous réjouissons de la suite.

L'extinction de l'éclairage public : certes, la décision initiale a été un peu forcée par le Canton l'hiver passé, mais la Commune du Locle a décidé de continuer sur la lancée dès ce printemps. Nous félicitons le Conseil communal.

Nous ne nous attarderons pas plus ce soir. Nous remercions et témoignons notre respect au Conseil communal, à l'administration, ainsi qu'à l'ensemble des employés pour leur travail exemplaire et professionnel, dans des conditions difficiles. Les Verts accepteront les comptes 2022.

Les groupes PLR, socialiste et POP informent le président que leurs porte-parole interviendront lors du traitement du point suivant, rapport 23-302 du Conseil communal.

Le président, **M. Cyprien Baba**, fait remarquer que, lors des deux précédentes séances, les interventions des différents groupes portaient sur les deux rapports et que le vote de la prise en considération était intervenu après l'examen détaillé des comptes. Il relève qu'il est toutefois possible de traiter les deux rapports séparément, et de voter la prise en considération du rapport de la Commission financière avant de traiter le rapport du Conseil communal.

M. Gaëtan Dubois, PLR, propose de maintenir la pratique de ces dernières années, c'est-à-dire que les groupes ne s'expriment pas sur le rapport de la Commission financière, mais que celui-ci soit voté avant les interventions des groupes sur le rapport du Conseil communal. Dans ce cadre, quelques propos concernant le rapport de la Commission financière pourront intervenir.

La parole n'étant dès lors plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote la **prise en considération du rapport 23-301**, laquelle est acceptée à l'unanimité.

23-302 – Rapport du Conseil communal (envoi séparé) à l'appui de la gestion et des comptes 2022

M. Stéphane Reichen, PS : Le budget de fonctionnement qui, initialement, prévoyait un excédent de charges de Fr. 5,9 millions s'est finalement terminé avec un déficit de Fr. 1,9 million aux comptes 2022. Il est important de souligner que cet écart budgétaire est attribuable, en grande partie, à cinq facteurs principaux.

Tout d'abord, la baisse du montant de la facture sociale a eu un impact significatif sur nos comptes. Bien que cela puisse sembler positif à première vue, cela soulève des préoccupations pour notre groupe, car cette diminution est à imputer à la haute conjoncture, mais ne doit pas être une incitation à diminuer notre capacité à répondre aux besoins sociaux de nos concitoyens les plus vulnérables.

En termes de rentrées fiscales, il est important de relever un signe encourageant qui émerge de ces chiffres. En comparaison avec les comptes de l'année précédente, nous constatons une progression de l'impôt global d'environ Fr. 104'000.-. Ce signal positif est d'autant plus significatif après une période marquée par des baisses successives et les difficultés engendrées par la crise liée à la Covid-19.

Plus précisément, cette progression de l'impôt global est principalement due à l'augmentation de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales. Il convient de souligner que cette hausse est particulièrement encourageante, car elle intervient après une année 2021 marquée par des records en termes de recettes fiscales provenant de l'impôt sur le revenu des frontaliers. La progression de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales démontre le potentiel de notre Commune à générer des recettes fiscales supplémentaires. Cela peut être interprété comme un signe de reprise économique et de résilience face aux défis que nous avons rencontrés récemment.

Nous devons également voir cette situation comme une opportunité de renforcer notre engagement en faveur d'une politique d'investissement audacieuse et progressiste. Il est évident que notre Commune a besoin d'investissements plus importants pour répondre aux besoins de notre population et améliorer notre qualité de vie collective. Les investissements dans les infrastructures publiques, les écoles, les transports, les espaces verts ou encore les initiatives culturelles sont autant de domaines où des améliorations peuvent être apportées. Le groupe socialiste croit fermement que les investissements sont un moteur essentiel du développement économique et social. Ces investissements créent des emplois, stimulent l'activité économique locale et renforcent notre tissu social.

La diminution des charges de biens, services et marchandises, ainsi que des charges de personnel peut sembler positive à première vue. Cependant, nous devons évaluer ses répercussions sur la qualité des services publics et le bien-être de nos concitoyens. En effet, cette diminution ne doit, en aucun cas, être une résultante d'une dégradation des conditions de travail ou des services essentiels.

Parmi les résultats positifs, il y en a un qui est particulièrement significatif : la mise en place du nouveau plan de stationnement a généré des revenus supplémentaires pour un montant de plus de Fr. 300'000.-. Ce plan de stationnement mis en place dans notre commune l'année dernière – et demandé depuis de nombreuses années par le PS – permettra à la Commune de bénéficier d'un revenu indéfectible.

Pour terminer, le groupe socialiste espère que la question des charges géotopographiques soit enfin réglée avant la fin de l'année, et que ce revenu supplémentaire soit établi au budget 2024. Si la proposition de l'ACN passe la rampe au Grand Conseil et que l'initiative est retirée, selon les chiffres actuels, nous aurions aujourd'hui des comptes quasiment à l'équilibre.

Avant de conclure, nous souhaitons remercier l'ensemble des collaborateurs de la Commune pour tout le travail effectué durant l'année 2022, et particulièrement le Service des finances pour l'établissement de ces comptes. Le groupe socialiste acceptera le rapport et les comptes 2022.

M. Gaëtan Dubois, PLR : Le groupe PLR a étudié avec intérêt les comptes 2022, deuxième bilan financier de la commune fusionnée. En préambule, nous souhaitons remercier tous les services de la Commune pour leur travail, et plus particulièrement le Service des finances pour l'élaboration des comptes. Nous saluons également le travail du Conseil communal sur la gestion courante de notre collectivité, qui, effectué avec parcimonie et efficacité, permet une belle maîtrise des charges de personnel, ainsi que des biens, services et marchandises. Nous remercions également la Commission financière pour son rapport et le travail qu'elle a effectué dans le cadre de ces comptes 2022.

Passons aux chiffres. Avec un résultat déficitaire de Fr. 1'907'205.63, la Commune améliore sa situation d'un peu moins de Fr. 4 millions par rapport au budget. Un résultat possible grâce au bon travail du Conseil communal sur la maîtrise des charges, mais il faut également dire que l'ange gardien des comptes du Locle a encore frappé. Après l'impôt des frontaliers en 2021, c'est la vente de terrain – opération unique – et la désormais habituelle réévaluation des actions Viteos, simple écriture comptable, qui permettent une belle amélioration des comptes. En outre, n'omettons pas les nouvelles recettes générées par le plan de stationnement, l'augmentation des revenus fiscaux et la baisse de la facture sociale, qui viennent compléter le tableau.

Un tableau malgré tout déficitaire. Ainsi, nous rejoignons le Conseil communal dans son insatisfaction, mais nous déplorons toujours que rien ne soit entrepris pour solutionner le déficit structurel. Un déficit structurel qui porte bien son nom, car, malgré une année 2022 remarquable sur le plan économique, le déficit perdure et inscrit Le Locle parmi les rares communes qui ont fait un déficit en 2022 dans le canton de Neuchâtel. Nous aurions pu y croire cette année, mais la Commune n'y arrive toujours pas et vit au-dessus de ses moyens.

Nous pouvons tout de même nous consoler avec l'autofinancement qui est enfin positif, réelle avancée par rapport à ces dernières années. Mais la route reste encore longue. Pendant ce temps, la dette continue d'augmenter. Une dette qui, ne l'oublions pas, coûte de plus en plus cher, avec un dépassement de Fr. 40'000.- par rapport aux valeurs attendues en 2022. Il convient de rappeler que cette dette ne sert actuellement qu'à financer des investissements qui, bien qu'ils soient essentiels, ne contribuent pas à rendre notre commune plus attrayante : en effet, il est difficile de séduire de nouveaux habitants avec un superbe système séparatif, même flambant neuf.

En conséquence, le groupe PLR attend beaucoup du travail de la Commission financière et de la promesse qu'elle a faite de venir avec des propositions en cette fin d'année. Aussi, nous enjoignons le Conseil communal – presque renouvelé – à prendre les mesures nécessaires pour revenir à une situation saine en vue du budget 2024.

Malgré ces remarques, le groupe PLR acceptera à l'unanimité les comptes 2022. Nous poserons nos questions lors du passage en revue des rubriques, mais il y en aura très peu, notamment grâce au rapport de gestion fourni par les services de la Commune, ainsi que le rapport de la Commission financière, que nous remercions encore.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : L'exercice qui consiste à commenter des comptes communaux déficitaires est toujours difficile, même s'ils sont meilleurs que ne le laissait espérer le budget

accepté en décembre 2021, alors que les temps difficiles de la pandémie et de ses mesures sanitaires n'étaient pas encore derrière nous.

Sans vouloir jouer les Calimero, nous sommes aussi conscients que la bonne santé – ou non – financière de notre collectivité dépend, en grande partie, de circonstances sur lesquelles nous avons peu d'emprise, voire pas du tout. Cependant, il faut saluer ici, avec force et reconnaissance, la qualité de la gestion pratiquée par l'Exécutif, qui arrive à maîtriser – parfois même à réduire – les dépenses courantes, alors que les exigences sont croissantes dans notre société, de plus en plus portée sur la sécurité et les complications.

L'inversion de la tendance démographique, bien que timide, souffle un vent d'espoir. L'installation de nouvelles entreprises aussi. Mais les efforts dans ce sens doivent être intensifiés. L'image de notre commune à l'extérieur s'est considérablement améliorée, passant de celle d'un trou sinistré – voire sinistre – à celle d'un lieu où se trouvent de belles réalisations et où l'activité culturelle est intense, tout cela au milieu d'une nature magnifique. La future amélioration de l'accessibilité en transports publics et en véhicules privés, et l'option toujours plus prononcée pour la mobilité douce seront des atouts importants à faire valoir. Mais il faut encore que des familles acceptent de s'établir sur notre territoire. Nous espérons que la nouvelle Commission de la domiciliation saura proposer des solutions innovantes. Nous mettons aussi notre espoir dans le rééquilibrage de la répartition du subventionnement des charges géotopographiques, auquel nous collaborons en tant que députés.

Notre regret est que nos investissements restent faibles. C'est pourtant d'eux que dépendent notre prospérité et notre attractivité pour les années à venir. Nous savons bien qu'il est inconfortable de planifier – et de justifier – des dépenses d'équipement lorsque les moyens font défaut. Mais soyons moins frileux, tout en restant raisonnables, ce qui ressemble – nous voulons bien l'avouer – à la quadrature du cercle.

Il est vrai aussi que cette société, dont certains cercles – inconscients de leurs responsabilités – voudraient qu'elle soit libéralisée à l'extrême, considérant avec mépris ce qui est public et mettant en exergue de façon inconsidérée l'initiative privée, ne porte pas à l'optimisme. A force de vouloir faire de nous tous des entrepreneurs, à nous rendre responsables à l'excès de toutes nos maladresses – voire des accidents de la vie qui nous frappent – à considérer que la seule solution est de travailler jusqu'à l'épuisement, les chantres du néolibéralisme sont en train de devenir les fossoyeurs d'un monde solidaire qui a pourtant fait ses preuves. Mais quand le seul but dans la vie est d'avoir toujours plus que le voisin, l'escalade est sans fin...

Mais trêve de basses considérations politiques, nous tenons ici à remercier l'Exécutif de ses efforts, ainsi que l'administration et les services communaux, qui ne ménagent pas leur peine pour faire de notre collectivité un lieu où il fait bon vivre. Notre reconnaissance va plus particulièrement au Service des finances, à la Chancellerie et à la Commission financière. Le groupe POP acceptera les comptes 2022.

M. Romain Vermot, Les Verts : Toutes mes excuses pour le retard, ce sont les aléas de l'industrie...

Ma collègue a déjà lu notre rapport concernant le rapport du Conseil communal en pensant qu'il concernait celui de la Commission financière. Ce que je peux apporter comme information supplémentaire, c'est que nous accepterons les comptes, bien évidemment.

M. Cédric Dupraz, président du Conseil communal : Le Conseil communal vous remercie de vos interventions et de l'acceptation du rapport. C'est un exercice comptable qui se termine à notre satisfaction, pour autant, bien entendu, que nous le mettions en relation avec le déficit budgétaire annoncé, particulièrement conséquent.

Cette amélioration de la situation financière s'explique, notamment, et sans être exhaustif :

- par une diminution de la facture sociale, qui montre le dynamisme de la conjoncture et de la structure économique,
- par une augmentation des revenus fiscaux, une augmentation de certaines recettes, notamment liées à la mise en place, au développement, du plan de stationnement,
- et, également, par une maîtrise – voire une diminution – des biens, services et marchandises.

La situation reste néanmoins préoccupante, avec une augmentation des taux d'intérêt, de la charge financière et des opérations uniques – *one-shot* – sur cet exercice, qui ne se répéteront malheureusement pas, telles que certaines ventes de terrains.

Mais les facteurs réjouissants sont là, avec une dynamique positive en termes démographiques, en termes d'emplois, de rayonnement culturel et d'investissements communaux, cantonaux et, bien entendu, fédéraux, qui transformeront radicalement notre belle cité. Avec la géotopographie, si celle-ci passe la rampe, nous pourrons tendre assurément vers un équilibre financier.

Je ne ferai pas plus long. J'aimerais encore, au nom du Conseil communal, remercier l'ensemble des groupes pour l'acceptation du rapport, et remercier l'ensemble des services, de leur travail et de leur engagement.

Après cette brève introduction, je vais céder la parole à notre collègue en charge des finances, pour son ultime séance, après 28 ans passés pour l'intérêt public au sein de cet hémicycle, dont 10 ans à l'exécutif.

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRRH) : Le budget 2022 prévoyait un déficit de Fr. 5,9 millions et, finalement, comme vous avez pu le constater, le résultat des comptes 2022 est tout de même déficitaire, mais de Fr. 1,9 million. Comment expliquer cet écart ?

Tout d'abord, comme l'ensemble des communes neuchâteloises, nous avons bénéficié d'un montant consacré à la facture sociale moins élevé que prévu de Fr. 1 million. Les effets liés à la pandémie avaient été surestimés au budget. Mais la facture sociale est également inférieure aux comptes 2021, en raison de la situation conjoncturelle favorable.

Nous avons aussi connu une amélioration de nos recettes fiscales, surtout pour ce qui concerne les travailleurs frontaliers et les entreprises. Les recettes des personnes physiques s'inscrivent en dessous du budget, avec des effets liés à la dernière réforme fiscale sous-estimés.

L'écart s'explique aussi par les opportunités que nous avons eues en 2022 avec la réalisation de ventes de terrains, par des services raisonnables dans leurs dépenses courantes – dites BSM : biens, services et marchandises – et par des charges de personnel maîtrisées et finalement inférieures au budget.

Nous pouvons relever aussi, dans ces comptes 2022, de nouvelles recettes non négligeables – Fr. 311'000.- – avec la mise en place du nouveau plan de stationnement.

L'ensemble de ces variations, chiffres à l'appui, sont largement commentées dans le rapport du Conseil communal, et je ne m'étendrai pas plus ici.

Le montant des investissements bruts pour 2022 – y compris le patrimoine financier – représente Fr. 6,3 millions, ce qui est honorable compte tenu de notre situation financière. En effet, bien que les investissements participent à augmenter l'endettement, ils participent surtout à maintenir en état les infrastructures et à développer l'attractivité de notre Ville.

Cette année, heureusement, nous avons pu financer non seulement le fonctionnement de notre ménage communal en termes d'exploitation, mais aussi une partie de nos investissements. En effet, en 2022, nous avons enfin retrouvé un autofinancement positif, à hauteur de Fr. 4,5 millions. Si l'autofinancement a pu assurer le financement de notre déficit et d'une partie de nos investissements, il a fallu compléter le manco par le recours à l'emprunt.

En 2022, notre dette brute communale a augmenté de Fr. 4 millions et culmine à Fr. 140,1 millions. Si nous devons la rembourser demain – bien sûr sans tenir compte de la vente de nos « bijoux de famille », car nous sommes riches en terrains et immeubles, notamment – juste pour l'exercice de style, cela représenterait un montant de près de Fr. 13'000.- par habitant.

Le loyer de l'argent est d'ailleurs, à nouveau, une préoccupation importante pour le Conseil communal. Les renouvellements d'emprunt que nous vivons depuis maintenant 15 mois ont vu les taux d'intérêt, comme vous le savez tous, drastiquement augmenter. Heureusement, nos échéances d'emprunts sont lissées sur les années, mais nous voyons déjà nettement la charge d'intérêt augmenter dans les comptes 2023 et dans notre prévision 2024. N'oublions pas qu'en 2011, pour une dette de Fr. 107,6 millions, la charge d'intérêt était de Fr. 3 millions et le taux moyen de 2,84 %. En 2022, notre dette de Fr. 140,1 millions nous a coûté Fr. 1,1 million avec un taux moyen de 0,85 %. La dette va donc être une préoccupation et un défi important pour l'avenir : comment maintenir et développer l'attractivité de la ville, en stabilisant notre niveau d'endettement ?

Mais l'avenir doit aussi être porteur d'espoir. A court terme, le dossier des charges géotopographiques, visant une réelle reconnaissance de nos charges d'altitude, peut nous apporter un bol d'air bienvenu, de même que la révision à la hausse du taux d'imposition de certaines entreprises. Même si ce n'est pas directement par des entreprises sur notre territoire communal, n'oublions pas que nous pouvons aussi en bénéficier indirectement, via le fonds cantonal de redistribution de l'impôt des entreprises.

A plus long terme, espoir aussi que les investissements d'envergure prévus dans les Montagnes neuchâteloises à travers le concept de Mobilité 2030 – le tunnel d'évitement du Locle et l'amélioration de la liaison par rail – permettent un développement dynamique de notre belle commune.

Enfin, pour terminer sur une note plus provocatrice – que je me permets avec le recul des années et dont je laisserai le soin à mes successeurs d'en apprécier la pertinence – il faudra inévitablement se poser des questions sur l'éventail des prestations communales fournies, en opérant peut-être des choix qui ne sont pas toujours agréables. Mais aussi, il faudra s'interroger sur le sens – et surtout les conséquences – de notre titre de « paradis fiscal » des Montagnes neuchâteloises.

DU 21 JUIN 2023

EXAMEN DÉTAILLÉ DES COMPTES

AUTORITÉS

La parole n'est pas demandée.

CHANCELLERIE ET PROMOTION

La parole n'est pas demandée.

FINANCES

La parole n'est pas demandée.

MUSÉES ET TOURISME

3103 – Moulins souterrains du Col-des-Roches

M. Michel Rosselet, PLR : Concernant la rubrique 31200.00 – chauffage, nous constatons que les frais de chauffage ont passé de Fr. 18'294.- en 2021 à plus de Fr. 30'000.-. Nous comprenons bien que l'énergie a fortement augmenté. Y a-t-il toutefois des projets d'économie ? Il nous semble, en effet, qu'un montant de plus de Fr. 30'000.- représente vraiment une consommation trop importante.

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : J'ai épluché les comptes et j'ai vu que le Musée du Col-des-Roches est chauffé par un chauffage à mazout. En 2021, le budget avait été établi sur une base de Fr. 76,30, et le prix réel payé en 2022 a été de Fr. 123,90.

Il s'agit effectivement d'un bâtiment quand même ancien, qui n'a pas été très bien isolé lors de sa construction. Il mériterait sûrement d'être amélioré au niveau de l'isolation. Toutefois, le bâtiment appartient à la Fondation des Moulins souterrains du Col-des-Roches et non pas à la Commune.

BIBLIOTHÈQUES

La parole n'est pas demandée.

SYLVICULTURE

La parole n'est pas demandée.

CULTES

La parole n'est pas demandée.

INSTRUCTION PUBLIQUE

La parole n'est pas demandée.

INSTITUTIONS PARASCOLAIRES

La parole n'est pas demandée.

DU 21 JUIN 2023

ACTIONS SOCIALES

La parole n'est pas demandée.

GARAGE

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION VOIRIE

La parole n'est pas demandée.

VOIRIE

La parole n'est pas demandée.

LOISIRS ET ANIMATIONS

La parole n'est pas demandée.

STATION ÉPURATION

La parole n'est pas demandée.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION IMMEUBLES

La parole n'est pas demandée.

IMMEUBLES DU PATRIMOINE FINANCIER

La parole n'est pas demandée.

TERRAINS DE SPORTS

5700 – Secrétariat sports et loisirs

Mme Caroline Erard, Les Verts : Les Verts se posent des questions par rapport aux terrains de football : nous avons appris que l'ANF estime que notre terrain synthétique des Jeanneret n'est plus aux normes. Nous souhaiterions savoir si quelque chose est prévu à ce niveau-là.

Une deuxième question concerne le skatepark qui se trouve à côté : au moment du budget, il avait été dit que quelque chose serait fait ce printemps pour ce skatepark. Or, il me semble n'avoir rien vu, en tout cas pour le moment.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : Concernant le skatepark, un groupe de travail, réunissant les différents services de la Ville et l'association SKILL, s'est réuni à plusieurs reprises. Nous avons trouvé un terrain d'entente pour arriver à la finalisation de ce projet en 2024, sous la forme actuelle. Les travaux de l'association avec l'aide financière de la Ville débuteront au mois de juillet.

Concernant l'ouverture, nous devons avoir des panneaux informatifs qui étaient demandés à la suite du rapport BPA. Ces panneaux ont mis du temps à arriver à la suite de différentes

problématiques, que vous connaissez, liées à l'approvisionnement. Dès que ces panneaux seront posés, nous pourrons rouvrir.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Concernant le terrain de football des Jeanneret, nous avons effectivement reçu une lettre de l'ANF nous demandant de réaliser un test du terrain, sous peine de devoir le fermer. Nous avons réalisé un test en 2020, qui n'avait pas été complètement réussi, car certains brins synthétiques étaient pliés, notamment devant les buts. Cependant, il ne s'agit pas d'un problème de sécurité, mais d'un problème de roulement, la balle allant trop vite.

Nous ne voulons toutefois pas réaliser un test qui coûte environ Fr. 5'000.-, alors que nous avons prévu le remplacement de la couche supérieure du terrain synthétique au budget 2025.

Le Conseil communal en discutera lors du budget, mais nous proposerons peut-être d'avancer d'une année le remplacement de la couche complète du terrain synthétique. Cela pourrait être fait en 2024, et nous pourrions « jouer le temps » par rapport à l'ANF. J'ai fait du foot pendant plusieurs années et je trouve que les critères sont devenus très stricts. J'ai joué sur des terrains de football où c'était de la terre devant le but et cela passait très bien.

Il faut savoir aussi que s'il faut juste taconner devant le but, nous en avons peut-être pour Fr. 20'000.- à Fr. 30'000.-, et cela peut se reproduire vers le poteau de corner. Il est donc vraiment plus judicieux de remplacer toute la couche du terrain. C'est ce que nous pensons proposer en 2024.

5701 – Piscine et patinoire

M. Nicolas Aubert, PLR : Je prends la parole au sujet du postulat qui a été déposé par le groupe PLR. En ce jour de chaleur presque écrasante, vous parler de couverture pourrait paraître un brin effrayant et provocateur. Mais ce qui est, à notre époque, effrayant et provocateur, c'est de posséder une piscine à 1'000 mètres d'altitude sans prendre des mesures pour éviter que l'eau s'évapore et, surtout, que la chaleur de la piscine s'en aille dans les airs et doive être compensée par un chauffage accru.

Aussi, il est demandé au Conseil communal d'étudier la possibilité de poser, le soir venu, une couverture sur la piscine, une fois celle-ci fermée, afin d'éviter que l'eau s'évapore et, surtout, que des degrés se perdent inutilement.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste confirme également le dépôt de deux postulats, et je garderai la parole pour le deuxième, si vous le permettez, qui concerne la réalisation de nouveaux vestiaires dans le cadre de la patinoire.

Nous remarquons que le Conseil communal va exactement dans le même sens que nous – ou que nous allons dans le même sens que le Conseil communal, nous ne voulons pas nous attribuer les fleurs – c'est donc véritablement une opportunité. Vous avez vu que nous avons ajouté un argumentaire, sur lequel nous ferons éventuellement quelques commentaires lorsque le postulat sera mis en discussion, ce soir ou à la rentrée. A voir comment cela se passe.

Nous confirmons également le dépôt du deuxième postulat concernant la demande d'étude de la fermeture non pas de la patinoire – comme on me le faisait remarquer tout à l'heure – mais bien des *parois* de la patinoire, que l'on se comprenne bien. Il ne faut pas que l'on nous fasse un faux procès ou que l'on nous rapproche un petit peu trop de la proposition des vert'libéraux de Neuchâtel concernant les obsolètes patinoires du Littoral, sur laquelle nous ne pourrions pas être d'accord.

Mais je m'égare un petit peu. Toujours est-il que nous confirmons le dépôt de ce postulat, qui fait sens par rapport au postulat du groupe PLR et à notre précédent postulat pour les améliorations des infrastructures sur le Communal.

Le président, **M. Cyprien Baba**, confirme que les trois postulats ont bien été déposés et qu'ils seront traités après les votes du rapport du Conseil communal et de l'arrêté concernant les comptes.

5703 – Terrains de sports

M. Michel Rosselet, PLR : Le terrain de vélocross situé à l'est de la ville est dans un état qui ne permet plus de pratiquer ce sport. Actuellement, les moutons se perdraient, tellement l'herbe est haute ! Ce terrain est-il encore utilisé ? Si oui, il serait bien de l'entretenir. Si ce n'est plus le cas, il serait préférable de remettre ce terrain en bon état.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Effectivement, la nature a repris ses droits sur ce terrain de bicross. Apparemment, c'est parce qu'il n'est plus utilisé. Il y a aussi un élément qui était devenu dangereux. Je suis allé sur place : l'herbe est effectivement très haute.

Une idée doit être validée au sein du Conseil communal par rapport à l'avenir de ce terrain, car des choses intéressantes pourraient y être réalisées, notamment un pumptrack. Je ne sais pas si vous connaissez, il y en a un au Val-de-Travers : au lieu que ce soit du gravier, comme aujourd'hui, ce serait du bitume, ce qui permettrait d'élargir les types de sports à pratiquer. On pourrait pratiquer la bicyclette, le bicross, le VTT, mais aussi aller en trottinette ou en skate. Cette idée doit être discutée au sein du Conseil communal et serait à proposer lors de la planification des investissements, car cela suppose un investissement conséquent.

LOCAUX ADMINISTRATIFS/CULTURELS

5800 – Daniel-Jeanrichard 38

Mme Caroline Erard, Les Verts : J'ai une question par rapport au Casino. Je suis active au sein de l'association La Grange-Casino, et nous sommes mandatés par la Ville pour organiser une saison théâtrale dans ce bâtiment. Jusque-là, tout se passe extraordinairement bien. Au parterre, au balcon : tout va bien. Mais dès que l'on passe au rez-de-chaussée, aux toilettes, celles-ci sont vraiment vétustes. Et même plus que vétustes : il est arrivé qu'elles soient complètement bouchées... C'est un petit peu embêtant pendant une soirée, quand le Casino – qui peut recevoir 350 personnes – est plein. C'est un peu compliqué également pour le restaurant, puisque ce sont les mêmes toilettes.

Ma question est donc : est-il prévu de refaire ces toilettes – en tout cas en partie, nous n'avons pas besoin de luxe – pour qu'elles présentent mieux ?

M. Philippe Rouault, directeur du Dicastère des Affaires Sociales, de la Culture et de la Santé (DASCS) : Il n'y a pas très longtemps que j'ai repris ce dicastère, mais je sais qu'il y a eu un projet pour rénover le Casino, et donc les toilettes. C'est un dossier que nous devons reprendre, et que je dois étudier avec mon service. Cela dit, je pense que ce serait effectivement nécessaire.

LOCAUX UTILITÉ PUBLIQUE

La parole n'est pas demandée.

DU 21 JUIN 2023

CONTRÔLE DES HABITANTS ET SÉCURITÉ

La parole n'est pas demandée.

SERVICE D'HYGIÈNE, CIMETIÈRE ET CHAMBRES MORTUAIRES

La parole n'est pas demandée.

DÉFENSE PASSIVE

La parole n'est pas demandée.

BUREAU OFF. SUISSE CHRONOMÈTRES

La parole n'est pas demandée.

ECLAIRAGE PUBLIC

La parole n'est pas demandée.

ENERGIE

La parole n'est pas demandée.

SERVICE DE L'EAU

La parole n'est pas demandée.

ADMINISTRATION VITEOS SA

La parole n'est pas demandée.

INVESTISSEMENTS

La parole n'est pas demandée.

BILAN

La parole n'est pas demandée.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote le rapport du Conseil communal et l'arrêté relatifs aux comptes 2022.

Soumis au vote, le **rapport du Conseil communal** à l'appui des comptes 2022 est **accepté à l'unanimité**.

Soumis au vote, l'**arrêté** concernant les comptes et la gestion 2022 est **accepté à l'unanimité**.

UNE PAUSE DE 20 MINUTES EST ACCORDÉE.

ARRETE

concernant les comptes et la gestion 2022

Le Conseil général de la Commune du Locle,
 Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,
 Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,
 Vu le rapport du Conseil communal du 5 avril 2023,
 Sur la proposition du Conseil communal et de la Commission financière,

Arrête :

Article premier.- Sont approuvés, avec décharge au Conseil communal, les comptes de l'exercice 2022, qui comprennent :

a) le compte de résultats qui se présente en résumé comme suit :

Charges d'exploitation	Fr.	82'117'109.93
Revenus d'exploitation	Fr.	<u>-72'900'461.59</u>
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	Fr.	9'216'648.34
Charges financières	Fr.	2'996'431.80
Produits financiers	Fr.	<u>-7'451'063.52</u>
Résultat provenant des financements (2)	Fr.	-4'454'631.72
Résultat opérationnel (1+2)	Fr.	<u>4'762'016.62</u>
Charges extraordinaires	Fr.	0.00
Revenus extraordinaires	Fr.	<u>-2'854'810.99</u>
Résultat extraordinaire (3)	Fr.	-2'854'810.99
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	Fr.	<u>1'907'205.63</u>

b) les dépenses d'investissements du patrimoine administratif sont de :

Total des dépenses	Fr.	5'892'937.88
Total des recettes	Fr.	<u>-564'622.16</u>
Investissements nets	Fr.	<u>5'328'315.72</u>

c) pour information, les dépenses d'investissements du patrimoine financier sont de :

Total des dépenses	Fr.	381'894.29
Total des recettes	Fr.	<u>-61'380.00</u>
Investissements nets	Fr.	<u>320'514.29</u>

d) le bilan au 31 décembre 2022.

Art. 2.- La gestion du Conseil communal durant l'exercice 2022 est approuvée.

Art. 3.- Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur. Il sera transmis, avec un exemplaire des comptes, au Service des communes.

Postulat du 21.06.2023 du groupe PLR par M. Nicolas Aubert et Mmes Evelyne Von Allmen, Corinne Schaffner, MM. Alain Krebs, Anthony Von Allmen, Jean-Philippe Jequier, William Buirette, Gérard Pulfer, Pierre Surdez, François Schaffner, Valentin Von Allmen, Michel Rosselet, Peter Spahr, Gaëtan Dubois, Philippe Zbinden, François Chopard, Michel Zurbuchen, déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, rubrique 5701 – Piscine et patinoire, intitulé « Demande d'étude de la pose d'une couverture sur l'eau de la piscine durant la nuit »

Texte et développement :

Les défis écologiques et financiers que pose une piscine à 1'000 mètres d'altitude méritent que soit étudiée la question de la pose d'une couverture ou de volets permettant de réduire tant l'évaporation de l'eau que les pertes de chaleur durant la nuit. Aussi, le groupe PLR prie le Conseil communal d'examiner la faisabilité et l'intérêt de la pose d'un tel dispositif sur tout ou partie des bassins et d'établir un rapport à ce propos.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Je ne veux pas voler la parole au PLR pour défendre son postulat. Le POP a discuté durant la pause et acceptera ce postulat, qui, de toute façon, est une demande d'étude. Toutefois, il est vrai que dans l'état actuel des choses, avec le réchauffement climatique qui s'accélère, avec la pression pour que nous économisions de l'énergie, nous estimons qu'il est vraiment indispensable d'étudier comment répondre le plus rapidement possible pour éviter des déperditions d'énergie totalement inutiles.

M. Gérard Santschi, PS : Le groupe socialiste acceptera, bien entendu, cette demande d'étude. Pourquoi *bien entendu* ? Parce que nous déposons le pendant pour la patinoire. Ce serait totalement incohérent de dire que l'on ne s'occupe pas de la piscine. Nous soutiendrons donc bien volontiers cette demande d'étude.

M. Romain Vermot, Les Verts : Les Verts remercient l'auteur du postulat, que nous accepterons évidemment. Je crois que la question avait déjà été posée il y a quelques années, et il semble que cela soit très compliqué au niveau technique. Néanmoins, la question vaut la peine d'être posée. Nous l'accepterons donc avec plaisir.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Le Conseil communal remercie le groupe PLR pour le dépôt de ce postulat. M. Vermot a bonne mémoire : effectivement, il y a 15 ans – je ne sais pas si vous étiez déjà au Conseil général – une étude avait été réalisée pour couvrir cette piscine. A l'époque, cela représentait un investissement d'environ Fr. 300'000.-, car il fallait aussi prévoir des travaux pour ranger cette couverture – qui prend quand même beaucoup de place – quand la piscine est ouverte.

A l'époque, les prix de l'énergie étaient moins élevés et les considérations écologiques étaient moindres. Le Conseil communal de l'époque n'était donc pas allé de l'avant. Mais nous proposons également d'accepter ce postulat, et l'idée serait d'inclure cette partie dans le projet de changement de la filtration de l'eau. Nous espérons venir devant vous avec le rapport fin 2023-début 2024.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote la **prise en considération du postulat**, laquelle est **acceptée** à l'unanimité.

Postulat du 21.06.2023 du groupe socialiste par M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, rubrique 5701 – Piscine et patinoire (énergie patinoire du Communal), intitulé « Demande d'étude de la fermeture complète de la patinoire du Communal »

Texte et développement :

Dans le cadre des mesures visant à économiser l'énergie et à l'utiliser de manière adéquate, le groupe socialiste demande au Conseil communal d'étudier la fermeture complète de la patinoire du Communal.

Cette patinoire a été couverte voici 20 ans environ, mais n'est fermée que partiellement. Lors de l'ouverture de la saison, il est difficile de fabriquer la glace avec des températures extérieures parfois élevées.

Il est donc important, à nos yeux, d'envisager la pose de parois sur l'ensemble du pourtour de la piste de glace. La Commune doit prendre l'initiative d'utiliser l'énergie de manière adéquate. Nous avons, sur le Communal, un congélateur dont la porte est grande ouverte et auquel il manque un côté, il est grand temps de remédier à cette anomalie.

Si nous comprenons parfaitement qu'il est agréable de regarder les sapins en patinant et de ne pas se sentir enrhumé, il nous semble que la situation actuelle n'est plus acceptable. Dans le futur projet que nous espérons, il devrait être envisagé de poser des panneaux vitrés transparents pour pouvoir bénéficier du paysage.

Dans une réponse intermédiaire rapide, nous demandons aussi à l'exécutif de nous fournir un rapport sur les économies possibles.

Il est important, pour le groupe socialiste, que cette demande soit traitée de manière prioritaire, tant la problématique énergétique revêt, dans ce cas précis, une grande importance.

Nous remercions par avance le Conseil communal de sa réponse positive et volontariste.

M. Gérard Santschi, PS : Nous demandons d'étudier la fermeture complète de la patinoire du Locle pour éviter qu'elle ressemble à un frigo qui a une porte ouverte et une paroi manquante. Il nous semble que, dans la période actuelle d'économies d'énergie, il est primordial de réfléchir à cet aspect-là.

Nous avons insisté sur une ou deux petites choses dans l'argumentaire que nous vous avons fait parvenir. Patiner en regardant à l'extérieur, c'est bien. Je pense que, sur la partie qui se trouve derrière les gradins, il serait intéressant d'intégrer quelque chose de transparent qui permette de voir la nature, que ce soit du vitrage ou du plexi. Le Conseil communal évaluera cela dans son étude.

Je crois qu'il n'y a guère d'autres interventions prioritaires au niveau de ce postulat. Néanmoins, nous pensons véritablement que c'est important pour des questions énergétiques, de même que pour l'accueil des personnes qui viennent à la patinoire. Je pense là plus particulièrement aux clubs sportifs, pas seulement aux hockeyeurs. En effet, il n'est pas toujours très agréable de patiner par une bise noire quand il neige, si tant est qu'il neige avec la bise noire... Mais je vous laisserai aller vérifier, ce n'est pas très, très agréable.

Il y a donc l'aspect de la convivialité, mais nous mettons principalement l'accent sur les économies d'énergie. Ceci d'autant plus qu'il semble que, cette année, la patinoire ouvrirait peut-être une semaine plus tard pour des raisons de chaleur – des bruits nous sont arrivés aux oreilles, c'est parfois assez impressionnant – ce qui est tout à fait compréhensible, mais dommageable pour les utilisateurs. Nous n'en sommes pas encore au point de dire qu'il faut fermer les patinoires, c'est complètement ridicule, on n'en est pas à ce stade-là. Nous

essayons simplement de dire qu'il faut utiliser de l'énergie pour faire du froid, donc fermons les portes.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous soutiendrons le postulat. Nous pourrions peut-être aussi ajouter à la réflexion le remplacement des panneaux actuels, qui ferment déjà cette patinoire, mais laissent apparemment passer les infrarouges. C'est donc un frigo avec une porte ouverte, une porte manquante, et de grandes fenêtres sur les côtés qui laissent quand même passer le soleil. Il serait bien que cela puisse être étudié. De toute façon, je crois que ces plastiques commencent à arriver en fin de vie. De manière générale, avant de fermer le reste de la patinoire, il serait bien de corriger déjà ce petit défaut.

M. Alain Krebs, PLR : Le groupe PLR approuve aussi ce projet, tout en rendant attentif que fermer la patinoire avec des vitres risque peut-être aussi de la transformer en serre. Cela a l'air de rien, mais en plein hiver, avec le soleil rasant, il fait très, très vite chaud dans un local de ce genre. Il ne faudrait pas se tirer une balle dans le pied en devant, par la suite, climatiser la patinoire parce que le soleil la réchaufferait trop...

Techniquement parlant, il est clair qu'il doit y avoir des solutions, mais ce n'est peut-être pas aussi simple que cela, notamment si l'on veut garder une surface vitrée, ce qui, à notre avis, est aussi important, car c'est l'un des cachets de cette patinoire. Mais sans que cela doive engendrer le fait qu'elle ait un autre cachet, c'est-à-dire sa température... L'idée de conserver quand même une vue sur l'extérieur nous paraît intéressante, mais il ne faudrait pas que ce soit un gros problème technique pour éviter de créer une surchauffe.

Rappelons aussi que La Chaux-de-Fonds a une patinoire extérieure, qu'elle a couverte ou qu'elle va couvrir. Il serait peut-être aussi intéressant de savoir pourquoi les autorités décident de passer à la fermeture complète. C'est probablement un peu pour la même problématique que Le Locle. Mais pourquoi passent-ils à une fermeture complète, notamment non vitrée ? Il y a peut-être aussi des synergies à trouver avec La Chaux-de-Fonds sur ce point.

Je rebondis aussi sur la couverture de la piscine : je crois que La Chaux-de-Fonds a prévu cela dans sa rénovation. Il y a là aussi peut-être une source d'information à prendre de leur côté, notamment au niveau des coûts que cela peut engendrer. Cela dit, le PLR est favorable à ce postulat.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Le groupe POP acceptera également ce postulat, qu'il estime tout à fait judicieux. Le POP fait parfaitement confiance au Conseil communal et aux personnes qui seront chargées de l'étude pour se rendre compte de tout ce qu'implique la pose de vitres, de panneaux semi-transparents ou autres.

Sans vouloir déposer un nouveau postulat ni interférer dans les discussions, le groupe POP pense qu'il serait aussi judicieux de revoir l'efficacité énergétique du système de refroidissement et du chauffage de l'eau de la piscine.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Le Conseil communal remercie le groupe socialiste du dépôt de ce postulat. Effectivement, il faut savoir que, dans le cadre du nouveau règlement d'exécution de la loi cantonale sur l'énergie – la LCEn – qui a été adoptée début 2021, nous sommes dans l'obligation, en tant que gros consommateur d'énergie – nous rentrons dans cette catégorie-là – de faire une étude pour l'analyse et l'optimisation de l'exploitation de ce site non habitable.

Nous avons déjà demandé deux offres à des entreprises concernant cette optimisation. Cependant, je pense que nous pouvons tout à fait inclure la couverture de la patinoire et

présenter ensuite un rapport au Conseil général pour les résultats de cette étude. C'est d'ailleurs peut-être aussi en raison de cette nouvelle loi cantonale que La Chaux-de-Fonds a décidé de la couvrir, je ne sais pas.

Par rapport à la baie vitrée, le Conseil communal s'est fait un peu la même réflexion que le PLR : nous nous sommes dit que cela risquait peut-être de faire un peu *effet loupe* et chauffer la glace. Mais c'est vrai que le paysage en arrière-plan est vraiment un atout. Nous verrons. Mais ce sera l'étude qui le démontrera.

Au niveau des plexiglas, il y a effectivement de vieux plexi sur la patinoire, et une partie est déjà équipée de nouveaux plexiglas qui sont plus clairs, plus épais et contre les infrarouges, sauf erreur. Outre la partie pour laquelle il faudrait trouver une solution vitrée, l'idée, pour le reste, serait de poser ces nouveaux plexiglas qui sont déjà plus isolants.

Encore une chose importante à savoir : au niveau des faïtières de hockey, l'association de hockey est en train de réfléchir pour décaler d'un mois les divers championnats. Ce serait effectivement très judicieux, car ils commencent aujourd'hui presque à mi-septembre et terminent à mi-janvier. Aussi, si l'on arrive à décaler quelque peu pour commencer plus tard et finir plus tard, en pleine saison hivernale, ce serait judicieux d'un point de vue écologique. Nous allons aussi suivre cela. Le Conseil communal vous propose d'accepter également ce postulat.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote la **prise en considération du postulat**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Postulat du 21.06.2023 du groupe socialiste par M. Gérard Santschi et Mmes Anne-Catherine Frutschi Lancaster, Joëlle Eymann, Martine Sieber, MM. Stéphane Reichen, Pascal Wurz déposé dans le cadre de l'examen des comptes 2022, rubrique 5701 – Piscine et patinoire (patinoire du Communal), intitulé « Demande d'étude pour la création de nouveaux vestiaires à la patinoire du Communal »

Texte et développement :

Dans le cadre de l'amélioration des infrastructures de la patinoire du Communal, le groupe socialiste demande à l'exécutif d'étudier la création de nouveaux vestiaires et sanitaires pour les utilisateurs de la patinoire et notamment les équipes de hockey sur glace.

Cela fait de nombreuses années qu'il n'y a pas eu d'investissements importants apportant une plus-value à nos installations vieillissantes du Communal.

C'est pour cela que le groupe socialiste demande la création de nouveaux vestiaires et sanitaires pour les utilisateurs de la patinoire et, notamment, les équipes de hockey sur glace.

La création d'un espace pour des casiers, afin que les joueurs et joueuses puissent laisser leurs équipements, devra aussi être étudiée, partant du principe que cette possibilité existe dans de très nombreuses patinoires.

La problématique de la mise à disposition de vestiaires adéquats pour le Club des patineurs et le Club de natation devra aussi être prise en compte.

Nous constatons qu'actuellement il n'existe que deux vrais vestiaires permettant d'accueillir convenablement les équipes de hockey sur glace. Ceux-ci sont situés au deuxième étage du bâtiment et sont accessibles par un escalier non protégé des intempéries hivernales, ce qui cause de nombreuses chutes durant la saison.

Les vestiaires situés au sous-sol, modifiés il y a de nombreuses années, ne correspondent plus à rien en termes d'accueil des clubs, même pour des matchs juniors.

Depuis ce printemps et la fusion des mouvements juniors de la région au sein du HCC Academy, ainsi que des travaux à venir à la patinoire des Mélèzes à La Chaux-de-Fonds, la patinoire du Locle sera sollicitée de manière plus importante que lors des saisons passées. Il est dès lors primordial d'adapter les infrastructures du Communal pour accueillir les clubs venant de toute la Suisse. Sur les 4 pistes des Montagnes neuchâteloises, il n'en restera plus que 3 pendant une période importante. Le Locle a une carte à jouer dans ce cadre et ne peut rester en marge.

Des contacts devront bien évidemment être pris avec les autorités chaux-de-fonnières et les clubs pour une coordination des travaux. Il est important que l'esprit de collaboration régionale soit mis en avant dans ce dossier.

Le délai de deux ans pour répondre aux motions est à nos yeux trop long concernant ce projet qui s'inscrit plutôt dans la maxime « action-réaction ». Nous incitons le Conseil communal à en tenir compte.

M. Gérard Santschi, PS : Vous avez l'argumentaire devant les yeux. Nous n'allons pas insister sur tous les paragraphes, peut-être un ou deux. Je pense que, concernant le délai dans lequel cette étude devrait être réalisée – peut-être comme pour les parois – le Conseil communal devrait tenir compte de ce qui se passe actuellement du côté de La Chaux-de-Fonds, puisqu'il y a la création d'un mouvement juniors pour les Montagnes neuchâteloises.

Le plus important, c'est que la patinoire extérieure des Mélèzes sera inaccessible pendant deux ans, en tout cas, voire trois ans, puisqu'elle servira de dépôt de matériel pour la rénovation de la patinoire principale. Et lors de sa couverture, on ne pourra pas patiner parmi les échafaudages. C'est donc un élément avec lequel il faut compter. Je pense que le Conseil

communal serait bien inspiré – mais il va le faire, nous n'en doutons pas – de prendre langue avec nos homologues de La Chaux-de-Fonds.

Outre cet élément, le hasard des dates fait que notre postulat a été déposé le 13 juin au soir, et que le lendemain, nous avons le plaisir d'entendre le Conseil communal sur RTN donnant une réponse indirecte à notre postulat, puisqu'il pensait à la création de nouveaux vestiaires à la patinoire. Le projet était peut-être déjà bien avancé lorsque nous avons déposé le postulat. Que les choses soient bien claires : nous n'avons pas des taupes à l'Hôtel de Ville qui nous font déposer des postulats sur des trucs qui se font déjà...

Nous aimerions cependant ajouter qu'il est important, à nos yeux, voire indispensable, de ne pas oublier les locaux du personnel dans l'étude, ou en marge de celle-ci. En effet, en tant que bénévoles lors de différentes manifestations à la piscine-patinoire, nous avons pu constater que les locaux datent d'un autre âge. Il est devenu indispensable que le personnel bénéficie de locaux modernes et équipés en conséquence. Nous ne partirons pas dans les détails dont nous avons parlé tout à l'heure en aparté, mais il ne faut vraiment pas oublier, car certains locaux datent de 1959, voire avant. Cela mérite donc quand même, non pas un rafraîchissement, mais *d'y aller à la masse*, si vous me passez l'expression.

Nous rappelons au Conseil communal notre interpellation 20-602, du 29 janvier 2020 « Amélioration de l'accueil des spectateurs à la patinoire », ainsi que notre postulat 18-4603 du 25 mars 2018 concernant les WC du restaurant.

D'autre part, en prenant en compte l'ensemble des interventions du Législatif ce soir concernant le site du Communal, ne serait-il pas opportun – mais peut-être cela a-t-il déjà été fait – de remettre sur pied la Commission spéciale des sports. Je vous lance cet avis tel quel, je l'ai écrit avant de venir.

Enfin, une petite anecdote, et je ne résiste pas au plaisir de vous la donner : si les vestiaires au sous-sol, par exemple, sont de cette dimension-là, c'est entièrement de notre faute ou de celle de nos prédécesseurs, puisque la commission spéciale du Conseil général qui a siégé entre 1957 et 1958 – je vous rassure, je n'y étais pas déjà – a estimé que les vestiaires étaient trop grands. Ceux-ci ont donc été réduits sur demande du législatif. A l'époque, il est vrai que les hockeyeurs mettaient pratiquement leurs affaires dans les sacs des footballeurs d'aujourd'hui. Mais ceci est pour la petite histoire, je ne fais pas plus long, j'en ai terminé. Je vous remercie de votre soutien et, notamment, du soutien du Conseil communal.

M. Jean-Marie Rotzer, POP : Nous n'allons quand même pas refuser un postulat qui est à moitié réalisé. Aussi, nous l'accepterons.

M. Romain Vermot, Les Verts : Nous accepterons le postulat, même s'il est vrai que, à l'instar du POP, l'idée du Conseil communal nous plaît peut-être un tout petit peu plus, étant donné qu'elle intègre l'ensemble des sports et pas uniquement le hockey en priorité, mais un peu les patineurs et aussi le Club de natation.

Nous savons bien que l'auteur du postulat n'avait pas du tout dans l'idée de n'investir que pour les hockeyeurs, on est bien d'accord, mais la proposition du Conseil communal englobe peut-être un peu tout. En attendant, nous pouvons effectivement donner un coup de peinture et rendre les locaux un tout petit peu plus accessibles.

M. Alain Krebs, PLR : Le groupe PLR acceptera ce postulat. Nous verrons bien l'étendue des travaux qui seront proposés par le Conseil communal. Mais nous n'avons pas de problème avec l'idée.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Vous l'aurez compris, le but est vraiment d'inclure également cette étude dans le projet de changement du système de filtration de l'eau.

Avec l'aide du Service de l'urbanisme, nous allons lancer une pré-étude, consistant à détruire les anciens vestiaires pour la piscine, les locaux des associations – notamment Subaqua – ainsi que le local où se trouve l'accueil, qui n'est pas adapté. Au même emplacement, il s'agirait de reconstruire un bâtiment neuf.

Concernant le hockey-club, qui se trouve dans le plus gros bâtiment, juste à côté, la problématique existe vraiment. Je pourrais même ajouter que c'est parfois compliqué au niveau du planning des matchs, car comme il n'y a que deux vestiaires, il faut attendre que l'équipe se soit douchée, changée et soit partie pour que la prochaine vienne s'équiper pour aller sur la glace. Ceci allonge les durées entre les matchs. Avec quatre vestiaires, nous pourrions quand même faire beaucoup plus de matchs.

L'idée, dans cette pré-étude, serait d'allonger ce grand bâtiment en direction de la piscine – où il y a actuellement le goudron – pour créer de nouveaux vestiaires pour le hockey-club. Le Conseil communal vient de valider l'idée d'une pré-étude. Je trouve très intéressant de convoquer la Commission des sports pour présenter ce projet une fois qu'il sera à bout touchant, avant de le soumettre au Législatif à fin 2023-début 2024, nous l'espérons. Nous vous proposons donc d'accepter ce postulat.

M. Cyril Tissot, Les Verts : Il y a eu une question, une suggestion, sur les rapports avec la Ville de La Chaux-de-Fonds : le Conseil communal est-il en mesure de donner aussi des indications sur les contacts qui pourraient déjà avoir eu lieu ou qui pourraient être pris ?

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : La semaine prochaine, je vais rencontrer le nouveau directeur du HCC Academy, qui est un ancien Loclois. Comme je l'ai compris, ce sera plutôt pour discuter de la possibilité d'avoir la glace au Communal. Toutefois, nous allons bien sûr intégrer ces notions, ainsi que la question de la couverture de la patinoire, afin de savoir ce qui va se faire à La Chaux-de-Fonds et que l'on puisse se coordonner. Surtout se coordonner pendant les travaux, et voir comment on peut faire.

La parole n'étant plus demandée, le président, **M. Cyprien Baba**, soumet au vote la **prise en considération du postulat**, laquelle est **acceptée à l'unanimité**.

Discours du président sortant du Conseil général

M. Cyprien Baba, président sortant : Mesdames, Messieurs, En tant que premier citoyen de notre belle commune, j'ai eu le privilège, pendant une année, de présider nos séances de Conseil général, d'honorer de ma présence diverses manifestations et cérémonies, et me voilà aujourd'hui au terme de mon mandat, plein de gratitude envers chacun et chacune de vous, qui m'avez accordé votre confiance et votre considération.

Nous avons, au cours de nos différentes discussions, évoqué divers sujets de préoccupation, dont celui de l'accueil, dans notre commune, de nouveaux résidents.

Les statistiques de l'évolution de la population de notre commune à la fin du mois d'avril 2023 font état d'une légère augmentation de la population de +4 par rapport à fin mars 2023. De plus, sur l'ensemble de l'année en cours, l'évolution est de +39 par rapport au recensement officiel de la population au 31 décembre 2022, soit 10'779 contre 10'740.

Nous constatons que les différentes actions menées portent leurs fruits. Tous les acteurs – autorités administratives, politiques, société civile, membres des différentes associations, etc. – parties prenantes au rayonnement de notre cité, sont à saluer et à féliciter chaleureusement.

La situation économique est également au beau fixe, tant au niveau du canton que de la commune du Locle. En effet, le taux de chômage, en mai 2023, est de 2,5 % dans le canton, et à un niveau légèrement inférieur, soit de 2,3 %, au Locle. Notons que ces très bons chiffres au niveau du chômage s'expliquent, en grande partie, par l'excellente santé de l'industrie horlogère. Nous avons de réels motifs de croire au potentiel de notre belle commune.

Je voudrais, avant de terminer mon propos, adresser mes sincères remerciements à l'ensemble des élus de notre commune pour leur soutien, leur sympathie et leur indulgence à mon égard.

Mes remerciements s'adressent également :

- à l'ensemble des membres du Conseil général pour leur esprit de solidarité et leur sens de la responsabilité,
- à Mme Valérie Gianoli, cheffe de service au Département de l'emploi et de la cohésion sociale, pour sa disponibilité et sa promptitude,
- à M. José Corpataux, chargé de mission au Département de l'emploi et de la cohésion sociale pour sa collaboration.

Enfin, comment aurais-je pu diriger notre illustre assemblée sans le précieux concours de la Chancellerie et de son discret, mais efficace, Patrick Martinelli.

Je vais terminer en citant M. Piguet, président du Conseil communal qui, le 11 octobre 1918, lors de la remise officielle de la nouvelle salle du Conseil général, s'est exprimé en ces termes :

« Monsieur le Président du Conseil général et messieurs, permettez au Conseil communal de formuler le vœu que cette salle inspire nos pensées et nos actes futurs ; que toujours dans cette enceinte nous envisagions avec objectivité les questions que nous aurons à résoudre, que toujours nous recherchions leur solution dans un esprit de paix, de concorde, d'abnégation et de dévouement à notre chère localité. » Je vous remercie.

[Ndlr : Le discours du président sortant est ponctué des acclamations de l'assemblée.]

Nomination du Bureau du Conseil général 2023-2024

	Nom, Prénom	Parti
Président	Chopard François	PLR
Première vice-présidente	Eymann Joëlle	PS
Deuxième vice-président	Pulfer Gérard	PLR
Secrétaire	Zaslowski Suzanne	POP
Secrétaire suppléant	Galvani Joël	VERTS
Questeurs	Buirette William Hügli Stéphanie	PLR POP

Le président, **M. François Chopard**, informe de la vacance d'un siège de questeur au sein du Bureau.

M. Gaëtan Dubois, PLR, propose la candidature de M. William Buirette.

Aucune autre candidature n'étant proposée, dans la mesure où le nombre de candidats ne dépasse pas celui des membres à élire, le Bureau est ainsi élu tacitement.

Discours du nouveau président du Conseil général

M. François Chopard, président : Mesdames et Messieurs, Chers collègues, Pour commencer, je tiens à remercier chaleureusement M. Cyprien Baba pour cette année de présidence. Il a accompli son mandat avec beaucoup d'engagement et j'ai eu beaucoup de plaisir à siéger au Bureau à ses côtés.

C'est pour moi un honneur de pouvoir exercer cette noble fonction au sein de ce Législatif. Je tâcherai d'accomplir ce mandat de manière consciencieuse.

Au sein de ce Conseil général, nous avons des avis et des valeurs divergents. C'est tout à fait normal, car nous représentons ici la population locloise dans toute sa diversité.

Défendre ses idées avec détermination est l'essence même d'une activité politique. Mais cela doit se faire dans le respect de l'autre. Je souhaite ainsi que cette dernière année de législature se passe de manière sereine et constructive.

Tout prochainement, M. Claude Dubois va quitter le Conseil communal. Je tiens ici à saluer son engagement et son dévouement pour notre commune. Ainsi, dans quelques jours, c'est une toute nouvelle équipe qui siégera au Conseil communal du Locle. C'est un véritable défi, pour les nouveaux membres, de commencer quasiment en même temps.

Les habitants de notre commune comptent sur vous, Madame et Messieurs les conseillers communaux, pour travailler ensemble de manière constructive et dans une ambiance saine. Nous souhaitons voir une communication et une collaboration accrues entre vous pour faire avancer notre commune. Car vous n'êtes pas des concurrents : vous êtes une équipe. Car il y a du pain sur la planche.

Par exemple, au niveau des finances, il faut poursuivre les efforts pour équilibrer les comptes de notre Commune. Nous ne pouvons pas accepter indéfiniment des comptes déficitaires et laisser la dette s'envoler. Au niveau démographique, il faut continuer les efforts pour garder nos habitants et attirer encore de nouveaux contribuables. Enfin, nous espérons voir le projet de la construction de la STEP se concrétiser un jour.

Je tiens à remercier ici tous les contribuables de notre commune, que ce soit les personnes morales ou les personnes physiques. Ces personnes qui versent ainsi une partie de ce qu'elles gagnent au profit du bien commun. Nous avons ainsi le devoir de veiller à ce que chaque centime soit utilisé de manière responsable, en gérant notre commune de manière efficace.

Enfin, j'aimerais saluer ici toutes les entreprises et tous les chefs d'entreprise. Tous les indépendants, commerçants et artisans. Toutes ces personnes qui investissent dans notre commune et qui y créent des places de travail. Ces personnes qui prennent des risques, qui innovent et qui entreprennent. Toutes ces personnes, bien souvent trop décriées par certains, mais pourtant si indispensables à la prospérité de notre commune.

Je conclurai ainsi, par cette citation de Winston Churchill : « On considère le chef d'entreprise comme un homme à abattre ou une vache à traire. Peu voient en lui le cheval qui tire le char. »

[Ndlr : Le discours du président est ponctué des acclamations de l'assemblée.]

23-605 – Interpellation de Mme Joëlle Eymann et Mmes Martine Sieber, Anne-Catherine Frutschi Lancaster, MM. Gérard Santschi, Stéphane Reichen, Pascal Wurz (PS) : « Entretien des places de pique-nique »

Mme Joëlle Eymann, PS : Je ne souhaite pas développer, chacun ayant déjà reçu le développement. Et ce sera plus court, la séance pourra ainsi être levée un peu plus vite.

M. Michaël Berly, directeur du Dicastère des Espaces Publics, de l'Education et des Sports (DEPES) : Avec ma collègue Sarah Favre, nous allons répondre conjointement à cette interpellation. Elle vous parlera davantage des aspects sécuritaires.

Je peux déjà vous dire que le Service de la voirie passe régulièrement sur ces emplacements, même le samedi. Malheureusement, l'être humain est imaginatif, et des déchets sont souvent retrouvés à ces endroits, des arbres coupés, voire même des WC en plein air... Le service a un peu l'impression que, plus il en fait, plus il y a de déchets.

Je vais répondre aussi aux différentes questions, puisqu'il y en avait plusieurs. Sur le site du Communal, il y a effectivement des sièges en bois qui ont été sculptés lors de la dernière coupe de bois. C'était durant l'hiver 2013-2014. En l'état, ils ne nous paraissent pas particulièrement dangereux. Si l'on veut trouver du bois, il y a actuellement beaucoup de chablis, et à quelques mètres seulement, dans la forêt, on trouve du bois en quantité par terre pour pouvoir faire un feu. Parfois même, le Service forestier amène carrément du bois à côté du foyer. Il n'y a donc pas besoin d'aller couper dans les troncs pour avoir du bois, il y en a vraiment en quantité.

Sur le site du Communal, la table qui est la plus proche de la halle polyvalente, le premier site, sera remplacée cet été, car elle est aussi en mauvais état. Au niveau du foyer, concernant les pierres qui ne sont pas fixées au sol, une réflexion sera faite lors de la prochaine coupe de bois, car des arbres à proximité devront peut-être être abattus, risquant ainsi de tomber sur le foyer. Ce sera donc fait après cette coupe de bois.

Concernant le site des Grands-Monts, les tables et bancs étaient en mauvais état et ont été remplacés aujourd'hui, hasard du calendrier : il y a de toutes nouvelles tables faites avec du bois de la région. Le grill, qui avait été subventionné par l'ADL à l'époque, est aussi en mauvais état. Il sera donc également remplacé, et c'est aussi l'ADL qui va le financer.

S'agissant de la place du Bouclon, la problématique relève plutôt du dicastère de ma collègue. Toutefois, une barrière bloquait le chemin en chaille menant directement à cet emplacement, et celle-ci a été cassée. Nous allons donc la remettre, avec un cadenas. Nous ne l'avons pas fait tout de suite, car même avec la barrière, les gens arrivaient à passer à côté, par le champ, pour atteindre cette place. Mais je laisserai peut-être ma collègue compléter.

Mme Sarah Favre, directrice du Dicastère de la Jeunesse, des Institutions Parascolaires et de la Sécurité (DJIPS) : A la suite de différentes incivilités toujours plus récurrentes dans notre commune, le Conseil communal, en collaboration avec le Service du domaine public, a décidé de prolonger les horaires des agents pendant la période estivale. Ainsi, les agents travailleront jusqu'à 22h pour pallier ces incivilités. Ils feront des rocade et des rondes sur ces places de pique-nique, pour éviter tout parking sauvage au niveau du Communal, du Bouclon et autres endroits de notre commune où l'on retrouve cette problématique. Nous espérons qu'avec ces mesures, nous arriverons à calmer ces incivilités.

Le président, **M. François Chopard**, demande à l'interpellatrice si elle est satisfaite de la réponse du Conseil communal.

Mme Joëlle Eymann, PS : Oui. Merci au Conseil communal, tant pour la sécurité que pour les réfections sur les différents sites. Merci beaucoup.

M. François Chopard, président : Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour, mais la séance n'est pas complètement terminée. C'est une séance un peu particulière, ce soir, car nous prenons congé d'un conseiller communal issu des rangs PLR, M. Claude Dubois. Pour cette raison, je donne la parole à M. Michel Rosselet.

M. Michel Rosselet, PLR : Claude, te voilà à la fin de ta carrière politique. Nous tenons à te remercier pour le temps et l'énergie que tu as consacrés depuis 1996, comme conseiller général, commissaire et conseiller communal.

Peu de souvenirs marquants : tu étais un conseiller communal sage, sans sautes d'humeur. Et si tu n'avais pas convaincu certaines personnes, tu continuais d'expliquer. Un de mes souvenirs : tu avais réagi énergiquement lors d'une prise de parole comme chef de groupe. Je cite : « Nous n'allons quand même pas faire des cabanes de pêcheurs sur le terrain des Malpieres ». Pas de pêcheurs actuellement.

Un autre souvenir : lors d'une séance de la Commission de l'énergie, tu avais organisé une très bonne présentation avec quatre personnes, et seuls trois commissaires étaient présents. C'était un peu la honte. Tu étais très déçu et fâché. Mais tu es rentré à ton domicile sans que l'on remarque ta grande déception.

Lors des séances de préparation du PLR, tu ne nous as jamais donné ton avis personnel, mais toujours la position du Conseil communal. On se demandait quelquefois si tu avais changé de parti... [Ndlr : rires de l'assemblée] Comme au jeu d'échecs, tu représentais un peu les pions du Conseil communal : toujours à les protéger.

Restons un peu dans le jeu et parlons des autres pièces. Comme les cavaliers, tu n'étais jamais bloqué. Comme les tours, tu allais de gauche à droite, devant, derrière, pour connaître tes dossiers. Tes connaissances te permettaient de prendre des renseignements de longue portée, comme se déplacent les fous. Comme le roi, la pièce-clé du jeu, tu ne prenais la place à personne, mais tu te déplaçais vers tes collaborateurs pour obtenir de précieux conseils.

Dès le XIV^e siècle, pour des raisons de courtoisie, la dame fut la pièce la plus forte du jeu. Donc, nous remercions également ton épouse et ta famille, pour les sacrifices qu'elles ont faits. Tes soirées étaient souvent occupées par de nombreuses séances.

En tant que conseiller communal, tu as rempli ta mission, et nous te souhaitons une santé permettant de réaliser tes hobbies, de continuer de jouer aux échecs et de prendre du bon temps entouré de ta famille.

Un grand merci de tes collègues du PLR et, j'espère, de l'ensemble de la société présente ce soir. En guise de remerciements, nous t'offrons un échiquier. Bonne retraite, Claude.

[Ndlr : *Propos ponctués des acclamations de l'assemblée.*]

M. Claude Dubois, directeur du Dicastère des Energies, des Finances et des Ressources humaines (DEFRH) : Je profite une dernière fois des micros, comme cela je ne serai pas obligé de m'époumoner... J'aimerais remercier l'ensemble du Conseil général pour sa mansuétude et pour la patience qu'il a eue avec moi durant ces longues années. Il est vrai que lorsque j'étais au Conseil général, en tant que chef de groupe, j'étais plutôt précis et gnanngnan... [Ndlr : rires de l'assemblée] Et plutôt embêtant. *Mea culpa.*

DU 21 JUIN 2023

Je vous remercie pour l'échiquier, avec lequel je serai obligé de me mettre à la notation non pas algébrique, mais locloise. Il faudra donc que je renumérote mes cases par rapport aux signataires. Cela me fait plaisir de recevoir un tel cadeau. Heureusement que le président est là. Le pion-roi, c'est... il n'y a pas de signature, mais c'est... merci ! *[Ndlr : rires de l'assemblée]* Encore un grand merci, et je vous rassure : j'espère que ce n'est pas mon ultime séance dans le cadre du Conseil général. Cela ne veut pas dire que je vais me représenter aux prochaines élections au Conseil général. *[Ndlr : rires de l'assemblée]* C'est vrai que chacun a sa place. Et il faut pouvoir tourner la page, savoir servir et disparaître.

Je vous remercie encore chaleureusement de l'aide que vous m'avez apportée et de votre écoute, ainsi que de votre soutien, par rapport à vos démarches à mon égard. J'ai toujours essayé d'être le plus constructif possible. C'est vrai, Michel l'a relevé : je ne me suis jamais énervé contre l'un d'entre vous. Je n'ai pas joué le bras-de-fer et j'ai toujours essayé d'être le plus constructif possible, à votre écoute. Et je crois que cela a marché. De quoi méditer sur la suite des événements.

Il est vrai que, lorsque je suis arrivé, nous avons commencé à aligner les déficits. J'espère que mon départ sera une bonne nouvelle pour les caisses communales *[Ndlr : rires de l'assemblée]* et que les bénéfices vont revenir à la même vitesse que nous avons eu nos déficits. C'est tout ce que je nous souhaite. Merci de votre attention.

[Ndlr : Propos ponctués des acclamations de l'assemblée.]

M. François Chopard, président : Pour faire suite à cette succulente agape que nous avons eue tout à l'heure, je vous informe que le PLR vous convie maintenant à un apéritif sucré en l'honneur de M. Claude Dubois, au rez-de-chaussée de l'Hôtel de Ville.

La séance est levée à 20h45.

Le secrétaire-rédacteur,
P. Martinelli

Le président,
C. Baba

Le secrétaire,
G. Pulfer